

SEANCE DU 31 MARS 2022

Président : Monsieur GUERIN

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER, CREPEL

Excusés : Mme FREBAULT et M. GISBERT-CUREAU

Secrétaire de séance : M. ECOCHARD

Le Conseil Municipal, réuni à la salle Henri Baillet, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire, approuve le compte rendu de la séance ordinaire du 3 mars 2022 et passe ensuite à l'ordre du jour, le quorum étant atteint.

OBJET : GBA : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de signalisation verticale et horizontale.

Les contrats ont été résiliés à l'amiable au 31 décembre 2021 en raison d'une réorganisation du titulaire induisant son désengagement sur notre territoire.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux de signalisation verticale et horizontale.

La convention de groupement de commandes est à établir entre :

- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
- la Commune de Buellas,
- la Commune de Dompierre-sur-Veyle,
- la Commune de Jasseron,
- la Commune de Lent,
- la Commune de Montcet,
- la Commune de Montracol,
- la Commune de Péronnas,
- la Commune de Polliat,
- la Commune de Servas,
- la Commune de Saint-André-sur- Vieux Jonc,
- la Commune de Saint-Denis-les-Bourg,
- la Commune de Saint Rémy,
- la Commune de Vandeins,
- la Commune de Viriat.

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation de l'accord-cadre (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification de l'accord-cadre). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins.

A titre prévisionnel, les travaux de signalisation verticale et horizontale feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement géographique. Ces derniers auront une durée initiale d'un an avec la possibilité d'une période de reconduction d'un an.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Servas (Ain) au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale,
- **DESIGNE** la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, Servas, Saint-André-sur-Vieux Jonc, Saint-Denis-les-Bourg, Saint Rémy, Vandains et Viriat ainsi que sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, et tous les documents afférents.

OBJET : DELEGATION DE COMPETENCE POUR DELIVRER UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX DEPOSEE PAR M. LE MAIRE

Madame Christèle MAYOUSSIER expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur le Maire, Serge GUERIN, a déposé, le 13 mars 2022, une demande de déclaration préalable de travaux référencée n° DP 00140522B0014, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable, à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention,

- **PREND ACTE** du dépôt par Monsieur Serge GUERIN, Maire, d'une demande de déclaration préalable de travaux référencée n° DP 00140522B0014 ;

- **DESIGNE** Madame Christèle MAYOUSSIER, en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

- PC 001 405 22B0001 : PEREIRA Natalia / 34 lotissement le Bois Joli / installation d'une natibox.
- DP 001 405 22B010 : SOLEIL VERT DE FRANCE / 25 lotissement les Platanes / installation photovoltaïque sur la toiture en surimposition.
- DP 001 405 22B011 : CONNAN Laurence / 261 rue des Erables / construction d'un abri de jardin avec auvent.
- DP 001 405 22B012 : CHAVATTE Hervé / 245 rue des Aulnes / édification d'une clôture grillagée.
- DP 001 405 22B013 : DE SOUZA Danielle / 1 le clos des Dombes / auvent.
- DP 001 405 22B014 : GUERIN Serge et BOUTON-GUERIN Nathalie / 14 lotissement les Platanes / pose de panneaux solaires en toiture.
- DP 001 405 22B015 : RICHARD Rémy / 13 lotissement les Charmilles / mur de clôture et portail.
- DP 001 405 22B016 : HOMELOG / 19 lotissement les Thiards / installation de 12 panneaux photovoltaïques sur création de pergola.
- DP 001 405 22B017 : RICHARD Rémy / 13 lotissement les Charmilles / garage préfabriqué en bois.
- DP 001 405 22B018 : GATINEL Jacques / 3 chemin de Longchamp / aménagement d'un garage en pièce de vie.

COMPTES RENDUS :

Serge GUERIN :

- Restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente : tour de table pour relever les avis sur le projet et les orientations à suivre. Des conditions ont été fixées pour la poursuite de l'opération : montant maximum de travaux à ne pas dépasser et délai à respecter.
- Aménagement de la Veyle au moulin de la Fretaz : un article sera rédigé par le Syndicat Mixte Veyle Vivante, pour informer la population.
- Eclairage public : réflexion à engager sur l'adhésion au SIEA pour l'entretien du réseau d'éclairage public hors maintenance des feux tricolores et pose des illuminations.

Christèle MAYOUSSIER :

- Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Reyssouze Vieux-Jonc du 17 mars 2022 : compte-rendu.
- Commission « Communication » : mise à jour de la configuration du site internet faite le 31 mars 2022.
- Pour faire suite au décès d'un agent communal, il est décidé le versement d'une subvention à la Ligue contre le Cancer d'un montant de 150 € à inscrire dans les prévisions budgétaires 2022.

Marie-Laure PLISSONNIER :

- Val Roman : différents problèmes sont soulevés : vitesse excessive des véhicules rue des Aulnes, voitures garées sur le trottoir lors des ventes chez Emmaüs, bordures abîmées par des camions, feu d'artifice tiré chez un particulier.

Elodie LAURENT

- Rencontre avec 4 adolescents le 26 mars 2022 pour lancer un projet de sortie entre ados.

Vincent REYNAUD

- SIEA :
 - Assemblée Générale du 12 mars 2022 : compte-rendu.
 - Réunion du 23 mars 2022 sur le projet du TIDA (Territoire Ingénieux et Durable de l'Ain) : transition numérique et sécurisation du territoire.

Olivier PETITJEAN

- Programme voirie : à définir en fonction de l'enveloppe budgétaire qui sera votée lors du BP 2022.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER

- Assemblée Générale des Donneurs de Sang du 4 mars 2022 : compte-rendu.
- Journée des correspondants défense du 8 mars 2022 : compte-rendu.

Jean-Claude ECOCHARD

- Point sur les différents devis, factures et travaux en cours :
 - En attente du devis de l'entreprise LACOMBE pour les volets roulants de l'école,
 - Révision tracteur tondeuse John Deere : facture de 3 310,33 € TTC,
 - Réparation éclairage public : facture de 1 829,47 € TTC,
 - Porte WC publics : porte livrée et remplacée très prochainement,
 - Augmentation conséquente du prix du litre du GNR.

Ludovic CURT :

- Commission « Ecole, Petite Enfance » :
 - Conseil Municipal des Enfants : réunion du 23 mars 2022 portant sur le TOTEM :
 - Affiche sur le respect des lieux élaborée par les enfants,
 - Interview de Monsieur Patrick MAZUIR, correspondant de la Voix de l'Ain, pour la rédaction d'un article à paraître dans le journal pour sensibiliser la population.
 - Restaurant scolaire : mouvement de personnel suite à l'arrêt maladie d'un agent. Un agent technique a été recruté pour un CDD du 28 mars jusqu'au 15 avril.
 - Exclusion d'un élève du temps méridien effective du 31 mars au 15 avril inclus, à la suite d'actes de violence avec ses camarades.
 - Rencontre avec les communes de Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc et Dompierre-sur-Veyle concernant le projet de création d'un sanitaire dans le bâtiment du centre de loisirs (salle du bas).
- Commission « Solidarité Sociale Enfance et Jeunesse » de Grand Bourg Agglomération du 24 mars 2022 :
 - Présentation du nouveau responsable Emploi Insertion Economie Sociale et Solidaire : Monsieur VEBERT Alain
 - Bilan 2021 du Point Info Emploi :
 - Baisse d'activité à la suite de la pandémie Covid : 1 532 heures dédiées aux permanences au lieu de 2 293 h en 2020.
 - 762 participants dont 40 % qui ont retrouvé un emploi ou repris des formations.
 - 49 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du partenariat avec la Mission Locale Jeunes.
 - Pour rappel, 11 lieux d'accueil répartis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
 - Rappel sur les clauses sociales dans le cadre des commandes publiques pour favoriser le retour à l'emploi des personnes vulnérables.
 - Renouvellement des chantiers jeunes pour la saison 2022 pour les ados de 16 à 18 ans : du 4 au 8 juillet et du 18 au 22 Juillet. Un troisième chantier sera proposé.

- Station d'épuration : rencontre avec l'entreprise BRESSOR le 18 mars 2022.
 - La société BRESSOR souhaite une prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Bourg du surcoût engendré par la gestion du traitement des boues en période de COVID.
 - Modification de la convention à envisager, afin notamment de prendre en compte les rejets des eaux usées de l'entreprise LA BRESSE

Prochaine séance du conseil : Jeudi 7 avril 2022

Séance levée à : 23 h 45

Affiché le 7 avril 2022

BLANC Virginie		LAURENT Elodie	
CREPEL Michel		LEGRAIS-BOUCHER Pascal	
CURT Ludovic 2 ^{ème} adjoint		MAYOUSSIER Christèle 1 ^{ère} adjointe	
ECOCHARD Jean-Claude 4 ^{ème} adjoint		PETITJEAN Olivier	
FREBAULT Aurélie	Excusée	PIERRE Cathy	
GISBERT-CUREAU Stéphane	Excusé	PLISSONNIER Marie-Laure	
GUERIN Serge Maire		REYNAUD Vincent	